

grande influence dans le cadre de nos structures économiques. J'ai fait remarquer également qu'il est question des grandes sociétés, non des petites. Ces gigantesques sociétés peuvent régler dans une large mesure le rythme et les conditions de l'activité économique canadienne, car un grand nombre d'entre elles sont de taille à influencer sur le cours de l'activité économique et des affaires. En outre, il y a le facteur propriété et domination étrangères. C'est ce que révèle l'examen de la conduite des sociétés canadiennes au cours des dernières années.

Le gouvernement a prudemment évité d'attaquer le problème, c'est un fait. Le Canada n'a vraiment aucune politique à cet égard et il est le seul pays sans une telle politique. Le professeur Melville Watkins l'a dit en toutes lettres dans son allocution devant la Société des analystes financiers de Montréal en janvier 1969. Il s'est exprimé en ces termes:

Vous qui m'écoutez, vous connaissez bien les données de la situation. Ce qui caractérise le Canada, c'est l'afflux considérable d'investissements étrangers et le faiblesse de sa politique dans ce domaine. L'emprise des capitaux étrangers sur l'industrie canadienne est unique en son genre parmi les pays industrialisés du globe. Nous représentons aussi un cas unique par les insuffisances de notre politique dans ce domaine. Je signale en passant que ce n'est qu'au Canada que je me vois invité à parler de la politique canadienne à l'égard de la propriété étrangère. Il est significatif qu'aux États-Unis, on m'invite à parler des «attitudes canadiennes vis-à-vis des investissements étrangers». Les Américains sont plus réalistes: ce n'est pas une politique que nous avons, mais seulement une attitude.

Poursuivant son exposé, le professeur Watkins a déclaré que l'absence de politique n'était pas due au caractère récent du problème et il en a donné ensuite un aperçu historique. Je suis sûr que personne ne contestera les vues du professeur Watkins. La plupart des députés connaissent bien l'histoire de nos institutions et du développement économique du Canada et il me semble que quiconque se penche sur l'histoire de l'économie canadienne hésitera à faire confiance aux capitalistes et aux compagnies de ce pays en tant que défenseurs des intérêts canadiens. L'histoire nous apprend qu'à l'époque de la Confédération, les hommes d'affaires canadiens obtinrent un point d'appui pour leur expansion commerciale. L'économie du pays était protégée à cette époque par des barrières douanières et pouvait tabler, à maint égard, sur des marchés captifs.

Depuis un quart de siècle, nous assistons à un «bradage» d'envergure. La plupart des affaires et entreprises canadiennes ont vendu leurs sociétés, ayant choisi de devenir des associés subalternes de sociétés américaines. Ce ne sont pas seulement les sociétés américaines qui ont manifesté leur intérêt. J'ai ici

un article où l'on signale que de nombreux intérêts commerciaux d'autres pays essaient d'obtenir une tranche, une part de l'économie canadienne.

Par exemple, l'Algoma Steel Corporation appartient maintenant pour 25 p. 100 à la Mannesman International Corporation de l'Allemagne de l'Ouest. La société Reed Paper Group de Londres possède 96 p. 100 des actions de l'Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills; la B.P. Canada Limited appartient intégralement à la British Petroleum de Londres; la Rembrandt Controlling Investments Limited de Stellenbosch (Afrique du Sud), par le truchement de la Rothmans Holdings Canada Limited, détient 49.5 p. 100 des actions de la Canadian Breweries, et la Canadian Industries Limited appartient, pour 73.4 p. 100 à l'Imperial Chemical Industries of Canada Limited, filiale appartenant intégralement à l'Imperial Chemical Industries Limited, de Londres. De nombreuses autres sociétés figurent aussi sur la liste, dont certaines jouent un rôle important dans l'économie de notre pays.

J'ai trouvé intéressante aussi la déclaration du professeur Watkins dans un de ses articles paru dans le *Star* de Montréal le 16 mai 1969, où il analyse les événements de ces dernières années. Au sujet de la multiplication des conglomerats, non seulement aux États-Unis mais encore au Canada, voici ce qu'il dit:

D'autres considérations entrent en jeu. Si le placement étranger, ou la mainmise étrangère, dépend de la supériorité de la société étrangère, le réciproque est l'infériorité de la société nationale. Non seulement une compagnie géante de son propre chef, mais encore être la propriété d'un trust géant, apparemment, ne conférerait pas l'immunité contre la mainmise.

Bien sûr, il s'agit du cas de la Canadian Breweries.

A ceux qui croient que la propriété canadienne protégeait les sociétés contre l'acquisition étrangère et qu'une politique gouvernementale est alors superflue, le cas de la Canadian Breweries a dû fournir matière à réflexion. Cette fois-là, il n'y pas eu de Département de la Justice des USA pour sauver la situation.

Cette allusion vise la tentative de prise en charge de la société Molson par la compagnie Schlitz, des États-Unis. Plus loin, le professeur Watkins ajoute:

M. E. P. Taylor peut se chauffer au soleil des Antilles, paradis fiscal. Comme le dit John Porter dans son ouvrage *The Vertical Mosaic*, les capitalistes canadiens ne se sont jamais signalés par leur empressement à placer le patriotisme au-dessus des dollars ou à préférer leur pays à l'argent—comme l'avait déjà prouvé la Labatt, ce vieil établissement familial, dans cette même industrie.

Il n'y a là rien de surprenant non plus; le capitalisme vise essentiellement à créer une éthique qui au mieux l'emporte sur le nationalisme et au pis l'effrite. Si l'intérêt national du Canada entre en jeu, il faut alors un gouvernement capable et désireux de le faire connaître et respecter.